



Recours pour cadeau après liquidation judiciaire de l'entreprise

Par Visiteur

Bonjour,

En décembre 2006 j'ai offert un stage de pilotage de voitures prestigieuses à un ami. Le rdv était prévu le 14 décembre 2007.

Or, le jour du stage la société organisatrice m'appelle pour me dire que le stage est annulé pour raison financière. J'apprends, en me renseignant, que cette société est en liquidation judiciaire.

Comme conseillé dans un magazine, j'envoie une lettre en recommandé A/R le mois suivant pour faire une demande de remboursement, et demande auprès du Tribunal de Commerce l'extrait K-Bis concernant cette entreprise.

Mon courrier est réceptionné par le mandataire judiciaire le 01 février 2008.

A ce jour, 01 décembre 2008, je n'ai pas de nouvelles.

Que dois-je faire de plus pour pouvoir être remboursée? ou ne serait-ce que savoir où en est la procédure?

Merci.

Par Visiteur

Bonjour madame,

Que dois-je faire de plus pour pouvoir être remboursée? ou ne serait-ce que savoir où en est la procédure?

Il n'existe probablement aucun moyen pour obtenir un remboursement. Pendant la liquidation judiciaire, l'entreprise est en cessation de paiement, c'est à dire qu'il lui est interdit de "payer" une créance antérieure à la date du prononcé de la liquidation judiciaire. L'entreprise ne peut donc pas vous rembourser.

Pour savoir où en est le procédure, vous pouvez prendre contact avec le mandataire liquidateur ou le juge commissaire chargé de la liquidation. Les coordonnées sont en principe disponible au greffe du tribunal de commerce.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.